



## Mutuelle obligatoire transport routier

Par **KHD87**, le **08/03/2013** à **17:15**

bonjour,  
je suis actuellement en cdi chauffeur routier  
mon patron a du mettre en place la mutuelle des transports routiers (carcept)  
j'ai reçu ma carte de mutuelle qui commence du 01-02 2013 au 31-12-2013  
par contre sur ma feuille de paie de février on me retire la cotisation de janvier et de février  
(avant j'avais une mutuelle plus avantageuse et moins chère, merci aux syndicats du transport  
)